

L'action des Nations-Unies dans la prévention du terrorisme

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : L'action des Nations-Unies dans la prévention du terrorisme / Mathias Ouédraogo ; préface du Pr Ousseni Illy

Auteur(s) : Ouédraogo, Mathias (19..-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Illy, Ousseni (Préfacier)

Publication : Paris : L'Harmattan

Fabrication / Impression : Paris : L'Harmattan, 2025

Description matérielle : 1 volume (382 pages) : couverture illustrée en couleurs ; 24 cm

Collection : Logiques juridiques

ISBN : 978-2-336-50143-7

EAN : 9782336501437

Appartient à la collection : Logiques juridiques (Paris) 1159-375X

Classification décimale Dewey : 327.117

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie p. 361-373. Notes bibliographiques. Index

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit international Ouagadoudou, Université Thomas Sankara 2023

Résumé ou extrait : Le terrorisme, par son ampleur dans plusieurs régions du monde, est devenu une question centrale du maintien de la paix et de la sécurité internationale. L'auteur se propose, dans cet ouvrage, de questionner l'effectivité et l'efficacité de l'action des Nations Unies en matière de prévention du terrorisme. Les Nations Unies, à travers le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les comités qu'ils ont créés, ont déployé une activité normative et institutionnelle importante pour prévenir le terrorisme. Dans un premier temps, cette action vise à empêcher la commission d'actes terroristes. Dans ce cadre, les Nations Unies interdisent aux États de soutenir le terrorisme et imposent des sanctions aux États qui manquent à leurs obligations. Des actions sont aussi mises en oeuvre pour empêcher que les

terroristes ne circulent librement dans le but de préparer et commettre des actes terroristes d'une part, et pour assurer la sûreté maritime, aérienne et nucléaire d'autre part. Une action importante vise également l'empêchement de l'accès des groupes terroristes aux ressources financières et aux moyens militaires à savoir les armes. Dans un second temps, des mesures garantissant le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, en tant que base fondamentale de la prévention du terrorisme tel que cela résulte du quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale, sont implémentées pour prévenir le terrorisme.

Sujet - Collectivité : Nations Unies

Sujet - Nom commun : Lutte anti-terroriste

Terrorisme -- Droit international